

COTECH de l'étude de préfiguration du projet HPR

26 Octobre 2023, 14h00 en visioconférence

Compte rendu rédigé par Bertrand SAUGUES

Liste des participants :

Sandrine PIGNARD	Canal de Carpentras	sandrine.pignard@canaldecarpentras.com
Mélanie RICHARD	Canal de Carpentras	melanie.richard@canaldecarpentras.com
Benoît LAVAL	SI Drômois	Laval.benoit@siid.fr
Sophie LASAUSSE	SID	lasausse.sophie@siid.fr
Julien LECOLLINET	SCP	Julien.lecollinet@canal-de-provence.com
Julie CHAMBOST	Département de Vaucluse	julie.chambost@vaucluse.fr
Fanelie MEYER	SCP	fanelie.meyer@canal-de-provence.com
Christophe DABILLY	SCP	Christophe.dabilly@canal-de-provence.com
Guénaëlle CORBIN	CNR	g.corbin@cnr.tm.fr
Stéphane ROURE	DDT 26	stephane.roure@drome.gouv.fr
Jérôme HORS DRAAF	DRAAF PACA	jerome.hors@agriculture.gouv.fr
Lionel MARTIN	Département de Vaucluse	Lionel.martin@vaucluse.fr
Olivier CROZE	DDT 84	olivier.croze@vaucluse.gouv.fr
Emmanuel OLIVARI	Chambre d'Agriculture 84	emmanuel.olivari@vaucluse.chambagri.fr
Manon DUBLET	Chambre d'Agriculture 84	manon.dublet@vaucluse.chambagri.fr
Bertrand CHAREYRON	Chambre d'Agriculture 26	bertrand.chareyron@drome.chambagri.fr
Yolène PELORCE	Région AURA	yolene.pelorce@auvergnerhonealpes.fr
Marlise TOURNOUX	Région SUD	mtournoux@maregionsud.fr
Marc POLGE	ASA Info	Marc.polge@asainfo.fr
Bertrand SAUGUES	Canal Carpentras / SID	bsaugues-hpr@canaldecarpentras.com

Excusés

A MIEVRE, L CATTALORDA	Agence de l'eau RMC	
Sandrine BARRAY	Département de la Drôme	sbarray@ladrome.fr

Bertrand SAUGUES chargé de mission du projet HPR pour le SI Drômois et l'ASA du canal de Carpentras remercie les participants.

Julien LECOLLINET, pilote de l'étude à la Société du Canal de Provence présente l'étude. (Le support de présentation est joint en annexe)

Partie 1 : Rappel sur l'analyse du territoire

Partie 2 : Prospective et besoin en eau futurs

Réactions :

Bertrand CHAREYRON : fait remarquer que l'hypothèse de moins irriguer les parcelles sur sol profond est valable pour la vigne mais pas forcément pour les grandes cultures. L'évolution des assolements va évoluer vers moins de vigne , il faut en tenir compte.

Olivier CROZE : demande quelle est la source des données prises en compte pour les besoins en eau de chaque culture.

Julien LECOLLINET : Précise qu'il s'agit de sources internes issues de l'expérience de la SCP croisées avec les données utilisées dans l'étude antérieure de BRLi Ces valeurs restent théoriques, en pratique il y a une variabilité importante d'un irrigant à l'autre. (NDLR : il sera demandé à la SCP d'annexer au rapport de phase 1 les besoins par culture pris en compte).

Olivier CROZE : les volumes retenus sont ceux du PAR, est-ce que les objectifs de réduction des prélèvements prévus dans les PGRE sont pris en compte ? Par ailleurs, l'objectif à terme est de supprimer les prélèvements anthropiques sur les 3 cours d'eau.

Julien LECOLLINET : Le PAR est censé tenir compte des objectifs de réduction des prélèvements, dans le détail il faudrait demander à l'OUGC. Dans tous les cas, le projet, tel qu'il est présenté, fait l'hypothèse d'une substitution totale des prélèvements superficiels dans les cours d'eau.

Lionel MARTIN : Comment l'arboriculture a-t-elle été prise en compte ?

Julien LECOLLINET : l'étude a pris comme hypothèse une surface arboricole constante.

Julie CHAMBOST : demande des précisions sur les origines (superficielles, souterraines) et sur les qualifications gravitaires et sous pression (diapo PAR pour usage agricole 2023)

Julien LECOLLINET : invite à se référer au PAR pour l'origine des eaux. L'eau sous pression reste une exception aujourd'hui sur les ASA avec prélèvements en cours d'eau.

Julie CHAMBOST : Les hypothèses d'évaluation des besoins ont-elles changées par rapport à la présentation de juin ?

Julien LECOLLINET : en juin les hypothèses n'étaient pas figées. Le travail effectué depuis a permis de statuer sur les taux d'équipement et de recours en année moyenne et année sèche.

Partie 3 : Révisions des scénarios Rhône V1 et V2

Réactions :

Julie CHAMBOST : Comment les surfaces ayant fait l'objet d'un projet de modernisation sont-elles prises en compte ?

Julien LECOLLINET : ça va être abordé dans la suite de la présentation. Il y a eu des difficultés pour faire l'inventaire des projets de modernisation et des surfaces associées.

Partie 4 Construction d'un scénario alternatif

Réactions :

Sandrine PIGNARD : émet un doute sur la structure du réseau utilisée pour la modélisation du secteur Piolenc (branche vers Sérignan)

Christophe DABILLY : l'antenne vers Sérignan est en 500mm dans le modèle

Sandrine PIGNARD : demande Sarriens bascule sur le Rhône

Julien LECOLLINET : Sarriens reste sur la Durance, Jonquières et Camaret basculent sur le Rhône

Bertrand SAUGUES : revient sur la question de l'évaluation des besoins autres qu'agricoles, il indique que les collectivités n'ont pas exprimé de besoin. Pour autant il ne s'agit que d'une absence de réponse, aussi il est en train de contacter chaque syndicat AEP qu'ils expriment de façon explicite le fait qu'ils ne sont pas intéressés par de l'eau Brute du Rhône ou de la Durance à des fins de potabilisation. (NDLR : chose faite à la date de rédaction du présent CR : aucune manifestation d'intérêt pour l'utilisation de l'eau du Rhône à des fins de potabilisation.)

Concernant les ASA le recueil d'informations a été peu fructueux. Plusieurs choses expliquent cela, en particulier, pour des ASA en cours de modernisation l'urgence de faire avancer les projets économiquement lourds (échéances pour versements de subventions) dans des contextes financier et social difficiles. Le contact est maintenu et, petit à petit, les liens se resserrent avec certaines ASA. L'absence ou l'imprécision des infos les concernant est regrettable pour l'étude de préfiguration mais il est important de poursuivre la collaboration avec les ASA : les projets de modernisation font partie de tous les scénarios du projet HPR.

Manon DUBLET : indique que les montants financiers et surfaces des projets de modernisation financés ont été transmis et sont dans le rapport. Pour la plupart des projets la phase PRO est encore en cours de même que la concertation avec les adhérents. Elle confirme que les ASA ont pour priorité de faire aboutir leurs projets de modernisation.

Manon DUBLET : demande où s'arrête le réseau de Piolenc (scénario 0) pour le casier Ouvèze Aval

Julien LECOLLINET : indique que les tracés de desserte des casiers ne sont pas étudiés à ce stade. Le tracé des adducteurs s'arrête sur un point fictif représentant la consommation du casier.

Julien LECOLLINET : confirme qu'en effet des infos concernant les ASA ont été recueillies et utilisées mais que ces infos n'ont jamais été fournies directement par les ASA.

Julien CLECOLLINET : précise que pour les besoins des collectivités un volume a été attribué en proportion des volumes actuellement prélevés par ces collectivités. La part varie de 0 à 15% en fonction de l'éloignement du Rhône. Cela donne un débit de 100 à 150l/s, ce qui est très faible au regard des débits agricoles.

Olivier CROZE : est ce que les coûts des études réglementaires sont pris en compte dans les chiffrages ?

Julien LECOLLINET : Oui, au travers d'un coefficient pour passer du coût des travaux au coût d'investissement (coût d'opération).

Présentation de l'ensemble des scénarios et des comparatifs

Olivier CROZE : le projet était qualifié de pharaonique par certains acteurs du territoire, en « rajouter une couche » risque de le condamner.

Olivier CROZE : les débits prélevés sont considérablement plus élevés que les débits prévus par BRLI, les droits de prélèvements existent-ils ?

Julien LECOLLINET : l'étude part des besoins, il faudra bien sûr s'assurer de la disponibilité de ces débits

Gwénaëlle CORBIN : Les débits en question entrent dans les réserves en eau prévue au cahier des charge de la concession. Ces réserves en eau ne valent pas autorisation, c'est simplement le débit au-delà duquel la CNR peut demander à être indemnisée d'une perte d'exploitation sur un débit non turbiné. L'autorisation réglementaire relèvera des services de l'Etat.

Lionel MARTIN : les scénarios 150NGF ou 250NGF prévoient t'ils la possibilité d'être étendus par la suite ?

Julien LECOLLINET : non, chaque scénario est calculé avec les ouvrages d'adduction strictement nécessaires à la desserte du scénario en question.

Lionel MARTIN : est surpris de voir que le coût à l'hectare baisse pour les scénarios les plus élevés en altitude.

Julien LECOLLINET : explique que pour le dernier étage il n'y a plus de coût d'adduction, seul est appliqué le coût de distribution par surpresseur (13 000€/ha).

Jérôme HORS : remercie pour le travail. Souligne l'importance du coût d'investissement et rappelle que le coût de fonctionnement est également significatif tandis que le consentement à payer des usagers ne sera vraisemblablement pas très important. Cela veut-il dire qu'il faut aller chercher auprès du COPIL un arbitrage sur périmètre de projet réduit, « sans regrets », avec éventuellement une marge de progression vers des secteurs supplémentaires ? Les montants sont considérables, les usagers presque exclusivement agricoles ont une faible capacité d'autofinancement, les financeurs publics n'ont pas la capacité de mettre de tels montants pour couvrir le reste des investissements.

Julien LECOLLINET : insiste sur le fait que les coûts, ramenés à l'hectare, restent largement dans les ordres de grandeurs d'autres projets d'irrigation.

Manon DUBLET : Le scénario Rhône Durance n'a pas été chiffré

Julien LECOLLINET : le cahier des charges n'orientait pas vers ce scénario, cependant au fil de l'étude et des échanges c'est apparu comme une possibilité à ré-évaluer, notamment au regard de l'étude dite « dentelles ».

Manon DUBLET : invite à être prudents avec le Chiffrage de l'étude BLR qui avait été controversée par certains acteurs de terrain (dimensionnement).

Manon DUBLET : demande comment les coûts des projets locaux de modernisation ont été pris en compte.

Julien LECOLLINET : ils ont été pris en compte par le biais de ratio à l'hectare, pas en intégrant le coût réel des projets tels qu'étudiés par les ASA

Manon DUBLET : pourquoi ne pas déduire le coût des projets locaux en cours de réalisation ? pourquoi le projet de modernisation de Sarriens a été exclu ?

Sandrine PIGNARD : le projet de modernisation de Sarriens est indépendant du projet HPR, il ne s'agit pas de recourir au Rhône ou à la Durance pour rétablir un équilibre d'une ressource locale.

Emmanuel OLIVARI : Il est nécessaire de déduire des montants affichés les montants des projets de modernisation engagés et financés on ne doit pas donner l'impression qu'on va faire payer deux fois la même chose. En outre ça permettra de réduire le montant global affiché qui, en l'état n'est pas acceptable.

Julien LECOLLINET : indique qu'il lui paraît plus important de se concentrer sur le coût de l'adduction (combien cela coûte d'apporter des ressources de substitution sur ce territoire ?) et de traiter à part la question des réseaux de distribution.

Lionel MARTIN : partage cette vision des choses, faisant la distinction entre adduction et distribution. Il s'inquiète cependant du manque de connexion avec les projets locaux et du manque d'engagement des collectivités. Comment faire un projet de territoire dans ces conditions ?

Jérôme HORS : se concentrer sur les adducteurs permet d'afficher des montants moins inquiétants, néanmoins la réalisation de ces adducteurs implique qu'il faudra ensuite assurer la desserte de surfaces suffisantes. Il faudra à un moment donné poser la question aux financeurs et aux usagers de leur capacité de financement et être capables de déterminer jusqu'à quel périmètre (nécessairement réduit) ce projet sera finançable.

Bertrand SAUGUES : l'objet de notre travail depuis la remise de cette phase 1 de l'étude et de trouver pour le COPIL les ressorts qui permettront au projet de rebondir. Ce rebond du projet reposera sans doute sur un positionnement politique plus clair des élus de ce territoire aujourd'hui globalement tous favorables au projet mais relativement distants et attentistes. Il est à craindre cependant que les arguments nécessaires à cette prise de position soient ceux qui seront issus de la phase 3 de l'étude à savoir l'analyse de l'impact économique du projet sur le territoire (ou de l'absence de projet). Sans doute faut-il aussi proposer au COPIL un périmètre de projet réduit et donc le choix de ne pas répondre à l'ensemble des besoins identifiés.

Ce projet c'est le premier acompte de la facture du changement climatique, la question est sans doute moins qu'est-ce qu'on a gagné en le faisant mais qu'est-ce qu'on a perdu en ne le faisant pas.

Jérôme HORS : justement est-ce que ce qu'on a à perdre en ne le faisant pas a pu être objectivé ?

Julien LECOLLINET : c'est l'objet de la phase 3 de l'étude. Il y a aujourd'hui au moins 9 scénarios sur la table, il est souhaitable que le COPIL se positionne pour réduire le nombre de scénarios à étudier dans cette phase 3

Présentation d'un planning prévisionnel

Réactions :

Bertrand SAUGUES : remercie Julien LECOLLINET. Au sujet du planning il propose de mentionner les projets de modernisation en cours qui participent déjà au projet HPR.

Bertrand SAUGUES : indique que le rapport provisoire de phase 1 sera à nouveau transmis accompagné d'un atlas cartographique qui n'était pas dans le premier envoi.

Il invite les participants à faire au plus tôt leurs remarques sur le contenu de ce rapport. Il les invite aussi à apporter toutes les contributions qu'ils jugeraient utiles pour que le COPIL se déroule au mieux et puisse être efficace.

Sophie LASAUSSE : Confirme la nécessité de rebondir, en l'état le projet n'est pas soutenable, quel que soit le niveau de cofinancement.

Sandrine PIGNARD : Confirme que les maîtres d'ouvrages partagent les doutes des participants. Ces chiffres font réfléchir, la viabilité du SID et de l'ASA est en jeu.

Bertrand CHAREYRON : La hausse des coûts des matériaux et de l'énergie c'est du concret pour tout le monde, aujourd'hui construire un bâtiment agricole c'est 30% plus cher, le choix est donc parfois de n'en faire que les 2/3. C'est une réalité qui s'impose à tous.

Julien LECOLLINET : exprime ses remerciements pour ses équipes ainsi que pour le SID, l'ASA, les Chambres d'agriculture qui contribuent à faire avancer cette étude.

Remerciement en retour de nombreux participants pour la qualité de la présentation.